

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 13 décembre 2023 à 20h00

Salle communale de Dully

Mme la Présidente, Amélie Cherbuin, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir. Elle remercie la commune de Dully pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle 36 communes sont présentes, représentant un total de 128 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Christian Graf, Arnex-sur-Nyon - Margaret Corrigan, Luins – Sylvain Pecoud, Le Vaud - Guy Deriaz et Simon Luginbühl, Mies - Remi Founou et Margareth Ruchti, Rolle – Frédéric Rohrbach, Saint-Georges - Sylvain Tran, Signy-Avenex

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, informe qu'il y a une modification au point 7 de l'ordre du jour : Préavis 31-2023 : Soutien de CHF 200'000 à Vision du Réel pour la période 2024-2027 et non CHF 50'000 par année. Il faut aussi décaler le point 4 mentionné 2 fois.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres modifications ?

Ce n'est pas le cas, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour, avec cette modification, est adopté par 117 oui, 0 non et 1 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente remercie les communes qui se sont annoncées pour accueillir le Conseil Intercommunal en 2024.

Elle rappelle que les rapports des commissions doivent être envoyés en priorité au Bureau avec copie au Codir. Certains rapports ont été envoyés au Codir et ils sont restés un peu en attente, ce qui fait qu'ils ont été envoyés plus tard.

4. Communications du CODIR :

M. Frédéric Mani, Président du Codir, annonce l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs : Mme Emilie Staub en tant que déléguée à l'environnement et M. Benjamin Morit, en tant que chargé du développement des plans de mobilité interentreprises et de la promotion économique.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du tourisme, informe que les communes vont recevoir le projet du nouveau Règlement sur la taxe de séjour pour consultation. Le Codir et la commission ont travaillé sur ce projet. Le but de ce nouveau Règlement est de clarifier les règles de perception de la taxe pour les communes et les hébergeurs, et simplifier l'ensemble de la procédure de déclaration et de la gestion de la taxe. Il permettra aussi une hausse des recettes et assurera le financement de la nouvelle carte de transport, selon le préavis du 29.09.2022. Des séances d'information et d'échanges sont prévues en janvier 2024 et une prise de position des Municipalités d'ici au 29 février 2024.

C'est un Règlement complexe qui devrait pouvoir être applicable au 1^{er} janvier 2025. Une commission tourisme liée au nouveau Règlement sera validée plus tard dans la séance de ce soir

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la communication, donne des informations sur la politique de Télé-Dôle. Il rappelle le contexte historique : en 2015 il y a eu un sauvetage de Télé-Dôle SA par la reprise de 92 % des actions par Région de Nyon. Les autres actionnaires étant répartis dans deux autres communes et actionnaires privés. En 2016, un contrat a été signé par Télé-Dôle Suisse avec la société Sogestar, Société d'exploitation française, qui est concessionnaire de l'exploitation du domaine du côté français. Au départ il y avait la volonté de confier l'exploitation de l'ensemble du domaine côté suisse et français à la société Sogestar. Cet accord prévoyait qu'à la remise de cette exploitation, Télé-Dôle devait continuer à entretenir les installations et avait droit à CHF 400'000 pour la location du domaine et CHF 100'000 supplémentaire dès la livraison, pour la location du bâtiment d'accueil (Lapin Blanc). Différents préavis ont été votés pour les investissements réalisés par Télé-Dôle (parking, mains libres, etc.)

Il présente le rappel des décisions du Conseil intercommunal de Région de Nyon : avril 2018 : Préavis 30-2018 DISREN - Crédit de CHF 1'972'840 pour un investissement de CHF 4'972'840 sur le massif de la Dôle (aménagement des pistes, parking, bâtiment d'accueil Lapin Blanc, et le système mains libres). En novembre 2020, Télé-Dôle fait la demande à Région de Nyon pour un cautionnement supplémentaire de CHF 1'650'000 pour terminer le bâtiment d'accueil et il est annoncé que le coût total du bâtiment sera de CHF 4'500'000

En juin 2021 : par le Préavis 71-2021, un cautionnement de CHF 1'650'000 est demandé auprès de la Caisse d'Epargne de Nyon pour assumer les coûts supplémentaires liés à la construction du Lapin Blanc.

En septembre 2021 : Région de Nyon a reçu de la part de Télé-Dôle Suisse l'annonce comme qu'il y avait à nouveau un risque de surcoût sur le bâtiment et une nouvelle estimation qui a été présentée faisant apparaître que le coût du bâtiment s'élevait à 5'600'000.

En octobre 2022 : Télé-Dôle a présenté au Codir une solution qui avait été négociée avec les Français mais jugée non acceptable par le Codir. C'est la raison pour laquelle le Codir a refusé de cautionner cette proposition à fin 2022.

En février 2023 : le Codir a décidé de créer une task force dans laquelle M. Gérard Produit et M. Pierre-Alain Schmidt siègent avec un Comité restreint de Télé-Dôle, pour chercher à comprendre ce qui s'est passé et trouver des solutions.

M. Pierre-Alain Schmidt rappelle l'état financier : cautionnement par Région de Nyon : CHF 3'740'150 et avances de fonds et créances : CHF 890'000.

Pour synthétiser la situation et pour comprendre la problématique de ce sujet, il rappelle les étapes suivantes :

Evaluation initiale du coût de bâtiment en 2016 : CHF 2'200'000

Evaluation du coût du bâtiment en juin 2021 : CHF 4'950'000

Estimation du coût final du bâtiment : CHF 5'600'000

Estimation du montant à financer : CHF 1'750'000

Montant à investir dans la maintenance lourde les 4-5 prochaines années : CHF 1'800'000 (pas inclus dans les comptes de Télé-Dôle)

Montant total estimé pour pérenniser Télé-Dôle : CHF 2'600'000

Compte tenu des difficultés et des questions légitimes soulevées, le Codir a estimé que cette situation serait difficile et qu'on aurait de la peine à obtenir une telle décision de la part des collectivités vaudoises pour cet investissement. C'est pour cela que le Codir a essayé de trouver des solutions : 3 scénarios sont possibles : Reprise des actifs de Télé-Dôle par la Sogestar, apport financier par les collectivités publiques ou cessation d'activités de Télé-Dôle.

Des négociations sont en cours avec la société Sogestar. Pour les Français ce domaine skiable a un sens économique, et la France a déjà investi des montants conséquents pour améliorer leurs propres exploitations sur ce massif. Dans les 2 mois qui viennent le Codir devrait avoir une prise de position des partenaires français.

Mme Christine Girod, Responsable politique du territoire, communique des informations sur la vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève : en novembre dernier a eu lieu une séance qui a réuni les communes afin qu'elles puissent donner leurs impressions sur ce document et donner leur avis sur les orientations qui sont proposées. Entre mars et avril 2024 ce document sera mis en consultation auprès du Canton et des Communes. Ce sera ainsi aux responsables politiques du territoire et les communes du district de Nyon de faire leurs remarques ou leurs questions sur ce document. Ce dossier étant très touffu et très technique, le Codir va organiser des séances d'informations par sous-région dans le courant du mois de mars.

La Vision territoriale sera soumise à l'approbation du Conseil intercommunal à l'automne 2024.

Mme Christine Girod, parle ensuite des Stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA). La création de zones d'activités est conditionnée à une stratégie de gestion de ces zones (préavis accepté par le Conseil intercommunal il y a quelques mois). Les communes du district travaillent ensemble depuis plus de 3 ans sur cette SRGZA, le canton a eu l'occasion d'examiner la proposition durant cet été et nous entrons maintenant dans la dernière phase qui est l'adoption de cette stratégie.

Les principaux objectifs sont, en termes d'aménagement du territoire, d'optimiser, de redimensionner ou de créer de nouvelles zones d'activités en fonction des besoins identifiés dans chacune de nos communes. Sous l'angle économique, la SRGZA permettra d'augmenter la part d'emplois du secondaire (actuellement 80 % sont dans le secteur tertiaire) afin de pouvoir proposer une offre variée d'emplois sur notre territoire. Ainsi ce sont environ 5000 emplois en plus prévus d'ici 2040 – 2050. Cette croissance sera accueillie dans les zones bien desservies en transports public. Il y a sept zones d'activités d'intérêt régional notamment le site stratégique de développement d'activité à Gland (SSDA), la zone d'activités régionales (ZAR), la zone d'activité régionale exceptionnelle à La Rippe et les zones d'activités locales (ZAL). Ces dernières sont

destinées à permettre le maintien des activités dans les communes et garder la croissance. Des zones d'activités ont été identifiées dans l'entier des communes en concertation avec elles par un Copil qui s'est réuni à plusieurs reprises. Le volet opérationnel détaille la stratégie et les enjeux par rapport à chaque zone d'activités et l'idée est de présenter aux communes les actions prioritaires qu'il faut entreprendre lors de la mise en œuvre et l'installation de ces nouvelles activités.

Le calendrier est le suivant : séance publique le 25.01.2024 à Gland pour les exécutifs et législatifs, consultation publique du 27.01.2024 au 25.02.2024, un vernissage aura lieu le 27 janvier 2024. Le rapport de consultation est prévu pour avril 2024, il faut noter que les résultats de cette consultation ne sont pas opposables. Ensuite adoption par les Communes jusqu'en décembre 2024 (il faudra l'unanimité des Communes) pour finalement faire approuver cette stratégie par le canton début 2025.

Mme Christine Girod, tient à remercier l'ensemble des Communes et des Municipalités pour leur collaboration dans ce dossier qui va permettre à nos citoyens d'accéder à des emplois et de pouvoir travailler dans notre région qui est déjà très dynamique.

Le Codir présente une vidéo sur les SRGZA.

5. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Mme Johanna Pini, Crans - M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis - M. Luc Mouton, Marchissy et M. Olivier Gudet, Gilly.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2023 à Founex

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

M. Christian Hay, Rolle, fait remarquer qu'il y a une erreur à la page 10, point 11 : M. Richard Grahn, Givrins, n'a pas démissionné du Conseil intercommunal, mais uniquement de la commission de gestion car il ne peut assumer cette fonction à cause de sa charge de travail et ses responsabilités familiales.

Mme Florence Ursenbacher, Luins, à la page 4 du PV, demande si ce n'est pas une erreur qu'il y ait 0 abstention lors du vote sur le préavis 26-2023, étant donné que M. Cédric Gorgerat, Gingins, avait annoncé avant la votation qu'il ne votera pas, car il se récuse.

Mme la Présidente informe que la personne qui se récuse ne vote pas et donc n'est pas comptée dans les voix.

Il n'y a pas d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 05.10.2023, est adopté par 116 oui, 0 non et 11 abstentions

7. Préavis 30-2023 : Budget 2024

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Budget 2024.

M. Paul Ménard, Responsable politique des finances, tient à rappeler le contexte, il y a eu la demande d'augmentation des cotisations de CHF 20 à CHF 25 et le Codir s'engageait à équilibrer les comptes, ce qui est le cas dans le Budget 2024. Les comptes sont en train de se stabiliser et il faut encore un peu de temps pour atteindre l'ensemble des objectifs.

Mme la Présidente ouvre la discussion poste après poste.

Pour les Postes 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140, il n'y a pas de demande de discussion.

150 : M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois, explique que la commission des finances a mis en évidence le compte 150.3651, soutien régulier culturel pour un montant de CHF 95'000, montant qui concerne surtout des événements ou des institutions qui se trouvent dans les villes. Il se pose la question des critères d'allocations de ces montants ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la culture et des sports, répond que le secteur culture de la Région de Nyon a des critères bien définis que l'on peut trouver sur le site internet. Les 3 critères majeurs pour obtenir des fonds sont : l'originalité, la création et la prise de risque. Région de Nyon reçoit des dossiers trois fois par année et travaille avec une commission culturelle. Le montant de CHF 90'000 est divisé et est octroyé. Les soutiens réguliers sont des soutiens récurrents d'année en année.

M. Luc Mouton, Marchissy, rappelle que Région de Nyon a des conventions pour la culture, celles-ci vont être revues pour les années à venir. Il souhaite que la culture ne prenne pas toute la part du gâteau comme on peut le voir dans les graphiques du Codir (1/4). Il y a d'autres projets qu'on n'arrive pas à alimenter car on ponctionne tout l'argent qui est mis par les communes pour la culture. Il estime qu'il y a une inégalité de la répartition des montants.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que les autres dicastères bénéficient souvent du soutien du Canton et de la Confédération, mais pour la culture c'est nous qui la subventionnons. La culture ne peut pas vivre sans subvention. Lorsque le Canton et la ville de Nyon donnent des subventions, elle trouve que ce serait un comble que la Région n'en donne pas. Elle expliquera lors du préavis de Visions du Réel que la part de la Région est régie par une convention quadripartite : le Casino Théâtre de Rolle, le FAR, l'Usine à Gaz et Visions du Réel. Sans ces subventions ces entités ne pourraient absolument pas vivre. La culture doit être ouverte et accessible à tous et on ne peut pas faire des tarifications excessives. Sans subvention on ne pourrait pas le faire. Si on n'a pas ce soutien on est dans des manifestations plus commerciales avec des sponsors et avec une programmation qui attire les gens, mais qui ne permettent pas aux jeunes artistes de se produire. Voilà pourquoi la part de la culture représente une partie du gâteau assez importante.

M. Damien Richard, Longirod, a une question concernant l'appellation des comptes : le 150.4803 et le 150.4813 ces 2 comptes sont identiques mais n'ont pas le même nom, soit le prélèvement sur le fonds FRET et le prélèvement au fonds FRET.

M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, répond qu'il y a eu un changement d'appellation et qu'il faut abandonner l'ancienne appellation et garder la nouvelle.

Il n'y a pas d'autre question, la Présidente ferme la discussion et passe au poste 160.

160 : Mme Cécile Rod, Rolle, la commission des Finances en a parlé dans son rapport et elle relève qu'on est surpris par le manque de transparence des allocations depuis ce fonds FRET. Il y a certaines choses qui ne passent pas pour des montants assez conséquents.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, souhaite avoir un peu plus d'explications car il n'a pas d'éléments factuels pour pouvoir répondre. L'idée est de ne rien cacher mais de montrer et d'expliquer. Sur janvier et août 2023 on est en train de performer par rapport aux taxes de séjour, on va encore générer plus de revenus du FRET. Il se tient à l'entière disposition de la commune de Rolle pour en discuter.

Il n'y a pas d'autre intervention, la Présidente ferme la discussion et passe aux postes : 170 – 180 – 190 – 210 – 222 – 240 – 420 – 820 – 830 qui ne sont pas sujets à question.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget.

M. François Vautier, Trélex, revient sur la remarque de la CoFin dans ses conclusions et sur les explications de M. Paul Ménard de tout à l'heure, qui mentionnait qu'en 2022 nous avons accepté le préavis 13-2022 qui prévoyait que CHF 3.- était prévu pour revenir à une situation financière plus saine pour la Région. Il ne faut pas oublier que c'est comme cela que nous l'avons vendu aux communes et à nos conseillers communaux pour leurs expliquer cette hausse des cotisations. Il demande ce qui est prévu aujourd'hui concrètement pour assainir cette situation et dans quel délai plus précisément ?

M. Frédéric Mani, Président, répond que le but est d'avoir déjà dans les comptes 2024, sans attendre 2025, une situation qui assainit les finances de la Région. Le but est de présenter un budget équilibré et d'avoir des comptes qui présenteront des bénéfices qui permettront progressivement d'assainir. Le Codir a été sensible à la remarque de la CoFin. Il cherche à avoir un bénéfice déjà pour les comptes 2023 afin de commencer à assainir la situation du capital négatif de l'association.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis 30-2023 est adopté par 116 oui, 0 non et 11 abstentions

8. Préavis 31-2023 : Soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2024-2027

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 31-2023.

Mme Florence Ursenbacher, Luins, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis avec un amendement.

L'amendement est le suivant : remplacer « d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 30'000 sur le compte 150.4803 sur le fonds FRET » par « Sous réserve d'approbation de la Commission du tourisme, d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 30'000 sur le compte 150.4803 sur le fonds FRET ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du tourisme, demande de refuser cet amendement car la Commission tourisme est consultative, elle n'approuve pas, elle est consultée. L'idée est que le Codir ait la position de la Commission tourisme mais c'est le Codir qui approuve.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, ajoute que toutes les Commissions, soit celles du sport, de la culture ou du tourisme, sont des Commissions uniquement consultatives. Lorsqu'elles se réunissent avec le Codir, c'est pour octroyer des montants tous ensemble.

M. Hervé Mange, Founex, souhaite avoir plus de précisions : la CoFin dans son rapport sur le préavis pour le Budget a mentionné que pour le renouvellement des installations du massif de la Dôle, le montant a été pris sur le FRET sans que le montant n'ait été soumis par préavis au Conseil. Dans le préavis 31-2023, la même commission CoFin dit que le Conseil intercommunal n'étant pas compétent pour valider les dépenses du fond FRET, cette compétence étant réservée à la Commission y référent, propose d'amender le préavis. D'un côté on devrait voter sur un préavis, d'un autre non. Il a eu la réponse que c'est une Commission consultative. Il y a quelque temps le Conseil a voté sur le postulat Costiou pour améliorer la transparence, la visibilité et le contrôle. Il se pose la question de demander à la Commission des finances de préciser quel est son rôle et ses attributions, et au Codir de rappeler quels sont les termes de ce qui avait été voté pour changer le fonctionnement de ce FRET.

M. Francis Costiou, La Rippe, revient sur les conclusions du préavis qui mentionnent que le Conseil Intercommunal décide d'autoriser le Comité de direction à imputer le montant de CHF 30'000 sur le compte de fonctionnement et d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement CHF 30'000 sur le compte FRET. Pour lui la Commission tourisme étant consultative et le Codir décisionnaire, il ne voit pas en quoi le Conseil intercommunal serait en droit d'autoriser le Comité de direction.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, se souvient du postulat Costiou qui demandait davantage de transparence et qui nécessitait, selon lui, d'avoir une délégation du Conseil intercommunal dans la commission qui préavisait sur le fonds d'équipement touristique. La réponse du Codir était de dire qu'il était d'accord, chaque sous-région devrait être représentée. Un élément du Règlement disait aussi que les communes qui disposaient d'un office du tourisme avait un siège de droit. On est passé d'une commission à 8 ou 9 membres à une commission à 17 membres ! L'expérience a montré que davantage de transparence, donc beaucoup de gens qui participent aux séances a fait que cela n'est pas simple. Par souci de démocratie il est juste d'ouvrir, mais par souci d'efficacité cela peut avoir quelques effets collatéraux.

Il revient sur la mention de montant assez conséquent au profit de Télé-Dôle : il y a quelques années la commission FRET, dont certains membres de la Commission des finances siégeaient, avait préavisé favorablement à un soutien pour participer aux frais liés à l'entretien. Ce préavis a été validé par le Comité de Direction de l'époque et ensuite chaque année il y avait une information au Conseil intercommunal afin que celui-ci soit pleinement informé de l'utilisation de ce fonds. Il n'y a pas de décisions du Conseil intercommunal mais chaque montant pour l'équipement touristique était présenté. Ce ne sont pas des montants qui sont tombés du ciel, il y a eu passablement de gens élus qui ont été consultés qui ont préavisés et finalement décidés de l'allocation de ces montants.

M. Maro-Charles Pertusio, Eysins, a le sentiment que certains de ses collègues veulent faire de la cogestion. Une confiance a été donnée au Comité directeur. La transparence est importante bien sûr, au vu des sommes qui sont investies. Cette association de communes est là pour épauler les communes que nous représentons qui sont quelque fois très demandeuses à Région de Nyon et cela à un coût. En tant que délégué il ne souhaite pas faire de la cogestion.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond à la Commission des finances qui demande une étude, elle n'y est pas opposée. Beaucoup de villes commandent des études et dernièrement la commune de Lausanne en a commandé une sur la culture en 2019 qui vient de sortir. Cela concerne les institutions subventionnées et ce qu'elles rapportent au niveau financier à la ville, à la région et au canton. Cette étude, réalisée par l'Université de Lausanne, s'appelle CREA.

Mme la Présidente demande s'il y a encore une question sur l'amendement ?

M. Francis Costiou, La Rippe, rappelle que la Commission des finances a estimé que l'utilisation de la partie FRET n'était pas du ressort du Conseil intercommunal, ce n'est pas de la cogestion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

L'amendement au Préavis 31-2023 est refusé par 26 oui, 85 non et 16 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis 31-2023.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, précise que lors de l'élaboration du préavis, la Région ne connaissait pas encore l'augmentation des subventions du Canton et de la Ville de Nyon. Le Canton a augmenté sa subvention annuelle de CHF 20'000 et la Ville de Nyon de CHF 60'000. Donc pour 2024 – 2027 et par année : pour la Ville de Nyon 460'000 et pour le Canton CHF 340'000. La Région reste au montant de la précédente convention, soit CHF 50'000 / an

M. Ruppert Schildböck, Gland, demande pourquoi le nom de la commune de Gland ne figure ni sur le texte du préavis, ni dans l'un ou l'autre des rapports, sachant que la ville de Gland co-aute (co-héberge ?) ce festival ?

Mme Valérie Jeanrenaud, répond qu'il s'agit ici d'un soutien quadripartite et la ville de Gland n'en fait pas partie. Elle confirme toutefois qu'une partie du festival est sur la commune de Gland et qu'il y a une collaboration avec la ville de Gland.

M. Damien Richard, Longirod, informe que sa commune est favorable au préavis mais a un souhait qui est de réserver une partie de ce montant alloué à titre de subvention pour permettre aux personnes à bas revenus de pouvoir participer à cette offre culturelle.

Mme Valérie Jeanrenaud, répond que Vision du Réel fait déjà ce genre d'offre, puisque pour les étudiants ou les personnes affiliées à l'association Caritas ont des tarifs préférentiels de CHF 5, et en ligne les personnes peuvent visionner plus de 60 films pour un tarif de CHF 25.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Préavis 31-2023 est adopté par 121 oui, 4 non et 2 abstentions

9. Préavis 33-2023 : Promotion de la mobilité :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 10-2022.

Mme Cécile Rod, Rolle, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

Nathalie Vez-Raymond, Givrins, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la mobilité, reconnaît que le calendrier n'était pas idéal, mais il informe le Conseil que ce soir 38 communes ont accepté ce fonds TP2 ce qui représente 88 %. Il reste 7 communes. Comme le prochain Conseil intercommunal est prévu en mars 2024, il aurait été difficile d'attendre et de ne présenter ce préavis qu'à ce moment, sachant que parmi les communes qui restent à voter certaines ont déjà annoncés que pour des questions liées à leur calendrier, ce préavis sera présenté en mars ou juin 2024. Ces communes savent qu'il y aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier. Pour le Codir il y avait la continuité de l'activité, le fonds TP1, appelé maintenant Fonds à la Mobilité et à l'innovation se terminant ces jours, on n'a plus d'argent pour continuer les activités, d'où le choix de présenter ce soir ce préavis, Sinon nous n'aurions plus les ressources nécessaires et le changement d'horaires CFF, par exemple, nécessite un travail accru de nos collaborateurs, c'est pour cela que le Codir a pris le risque de présenter ce préavis.

Compte tenu du vote en 2011 de 51 communes et de la reconnaissance à plusieurs reprises du Conseil intercommunal, le Codir a estimé que cette prise de risques était raisonnable.

Il y a quelques questions pertinentes : à ce moment il y a déjà des grandes communes qui ont voté et cela veut dire que le financement des CHF 360'000 est couvert et il comprend le questionnement du poids des petites communes. Il y aurait pu avoir 20 communes pour un montant de CHF 500'000 et cela aurait été suffisant. Il y aurait pu avoir 2 ou 3 grandes communes pour le même montant, la somme était couverte, peu importe la taille des communes. Il n'existe pas de petites communes, il y a des communes qui contribuent. Que faut-il comprendre quand on dit que ce sont les grandes communes qui ont le pouvoir d'imposer la politique régionale ? Il rappelle ce qui s'est passé lors du dernier Conseil intercommunal : les grandes communes ont voté « oui » à un préavis et les petites communes « non » et finalement le préavis a été rejeté. Si Rolle, Gland et Nyon ne votaient pas le préavis sur la mobilité, le projet ne pourrait pas se poursuivre. Tout le monde a conscience de cela. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui les grandes communes financent solidairement les transports publics pour l'ensemble de la communauté du district alors que ces communes ont leurs propres transports publics qu'elles financent par leurs propres moyens. Cela montre que les transports publics sont des éléments solidaires. Pour une autre question de savoir comment interpréter le fait que des petites communes refusent le préavis au fonds TP : pour l'instant une seule commune l'a refusé, une commune a décidé de ne pas présenter le préavis et qui ne fait pas partie de la Région et il y a 4 communes, hors district, soit Essertines, Féchy, Bougy-Villars et Gimel qui ont décidés de ne pas présenter le préavis. M. Gérard Produit s'est engagé à rencontrer ces communes : Si les 7 communes qui restent à se positionner sur ce préavis l'acceptent, on aura largement dépassé les objectifs selon le cadre qui a été fixé pour permettre que ce préavis aille de l'avant pour le bien de tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 33-2023 est adopté par 119 oui, 3 non et 5 abstentions

10 . Préavis 32-2023 DISREN : Complexe multisports de Colovray

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 32-2023.

C'est M. Michel Girardet, Gland, qui lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis. Il relève que la Ville de Nyon a adopté le préavis pour ce projet lundi soir.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (Colnv) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 32-2023.

C'est Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, qui lit les conclusions du rapport de la Colnv qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, relève qu'après avoir entendu l'exposé de M. Pierre-Alain Schmidt, il souhaite être assuré qu'on ne refasse pas le coup du Lapin Blanc. Il aimerait savoir si le Codir a l'assurance que les augmentations qui auront certainement lieu seront prises en charge par la commune de Nyon et non par la Région.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et des sports, répond que le porteur du projet est la Ville de Nyon, la Région donne un soutien financier de CHF 1,5 million et nous n'intervenons pas dans la réalisation du projet.

Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue, a remarqué que dans ce projet, 5'500 m³ de bois seront utilisé pour la construction provenant des forêts nyonnaises et du Parc Jura Vaudois, elle demande où ce bois sera transformé ? Elle a appris lors d'une séance organisée par M. Bruno Dard, Responsable politique de l'environnement, qu'il n'y a plus de scierie dans notre région et peut-être ailleurs en Suisse. Il est dans la pratique que si on veut utiliser le bois suisse on doit l'exporter en France pour y être transformé et réimporté en Suisse.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et des sports, répond qu'elle ne le sait pas et demande si un délégué de la ville de Nyon peut répondre ou elle encourage Mme Muriel Archer Galibourg à écrire à la Ville de Nyon.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, conseille à la Région de soutenir le projet Pole Bois qui permettra de répondre à ces problèmes pour notre région.

M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis a deux remarques, la première c'est qu'il y a 20 % de jeunes utilisateurs qui viennent de communes qui sont hors DISREN ou pas de la Région, si on obtient des montants de leur part, est-ce qu'ils viendront en diminution des 1,5 million ou en diminution des montants payés par la Ville de Nyon ? La seconde remarque c'est que sur les 4 rapporteurs de la commission des investissements il y en a deux de Nyon et il comprend qu'ils soient positifs à ce projet, ce qu'il ne comprend pas c'est que c'est un projet qui s'adresse à tout le district et le week-end il n'y a pas de transport public. La ville de Nyon souhaite promouvoir les transports publics mais

un bus par heure le dimanche ne sera pas suffisant s'il y a des manifestations. Il souhaite plus d'efforts pour développer les transports publics.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et des sports, répond que pour les fonds, il est prévu que la ville de Nyon aille démarcher les communes non DISREN et les communes qui ne font pas partie de la Région pour des fonds complémentaires.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, relève que dire qu'il n'y a pas de transports publics le dimanche est une hérésie. Les transports publics ont été mis en place en 2012 pour l'activité professionnelle, il y a encore du travail à faire il le reconnaît. Depuis la gare de Nyon, tout a été mis en œuvre pour relier la gare au site de Colovray, les vélos en libre-service ont été densifiés, des efforts pour améliorer les transports publics ont été faits avec les Communes, avec des effets à l'automne prochain, puis une nouvelle amélioration un an plus tard. Cela prend du temps et cela coûte, mais tous les efforts sont consentis pour que ce lieu où aura lieu des activités pour les jeunes et moins jeunes puisse y accéder sans prendre un transport individuel motorisé.

M. Michel Girardet, Gland, relève que dans le rapport il est précisé qu'à l'heure actuelle les transports ne sont pas encore satisfaisants pour le week-end mais d'ici que le centre soit construit des discussions seront entamées pour qu'il y ait une amélioration. Concernant le souci de savoir si la Région va participer s'il y a moins de jeunes de l'extérieur, la question n'entre pas en ligne de compte pour la commission, la question est de savoir que ce projet a un intérêt régional, le DISREN intervient pour ce qui est de la construction mais pas pour le fonctionnement donc la question de savoir s'il y aura des participations en plus ou en moins n'a rien à voir avec la réalisation du projet. Il n'y aura pas de participation supérieure au 1,5 million. Quant à la question du bois, la commission ne s'est pas penchée sur cette question, elle a considéré que c'était un plus de le préciser, mais cela est plutôt du ressort des conseillers de Nyon. Pour la commission ce projet a un intérêt régional.

M. Eric Bieler, Nyon, en tant que membre de la commission et du Conseil communal de Nyon, peut répondre sur la question du bois, d'après le préavis du Conseil communal de Nyon très étoffé, sous le point 10.3, dimension environnementale il est mentionné qu'une société spécialisée dans la traçabilité est mandatée pour analyser les origines de plusieurs éléments de la construction, la démarche concerne le bois, le béton, les panneaux photovoltaïques, les plantations, etc... ce qui peut répondre à la question plus haut.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, relève qu'il était très négatif lorsqu'il a lu le préavis, puis le rapport des deux commissions. L'argument déployé l'a laissé perplexe, passant de Paléo, pour le côté évènementiel du site, à la jeunesse qui pourra s'initier à des sports moins pratiqués, alors qu'elle pourrait le faire au sein des sociétés locales, la commission démontre que Nyon est une commune sportive dont plus de la moitié des membres provient de l'extérieur. A titre de comparatif, en pourcentage d'habitants, avec sa plus grande société sportive, Gingins est déjà à égalité avec Nyon ! Si on y ajoute les 9 autres sociétés, Gingins est incontestablement une commune plus sportive. Quel que soit le type de société ou d'association, sportive ou culturelle, sans l'apport majoritaire des membres des autres communes, elles seraient probablement toutes mortes à ce jour. Toutefois il soutient le sport et reste persuadé que le développement des installations sportives est un bien pour la population. Ce préavis doit être positif. Il se souvient qu'en 1995, pour ses 50 ans la société de gym Gingins-Chésereux a fait venir la section de gym des pompiers de Paris et a dû solliciter une salle à Nyon pour y faire la démonstration, les salles de Gingins et Chésereux étant trop petites. Notre région a grandi et évolué ainsi que ses besoins, de ce fait une installation de cette taille a toutes ses raisons d'être dans notre région. Elle permettra aux sociétés d'organiser des rencontres sportives

de tout type et de tout niveau, des camps d'entraînement, des tournois, etc... Au détriment peut-être des entreprises qui n'auront plus de place. Ce projet prend en compte la pratique du sport adapté et répond à la demande récurrente des sociétés sportives nyonnaises en matière de locaux, dont certaines ont des équipes de niveau supérieur dans lesquels tous les sportifs de la région peuvent trouver leur place. Il soutient donc ce préavis, mais a 3 questions : pour ce qui est du soutien aux infrastructures sportives, il souhaite que le Codir présente la politique qu'il entend mettre en œuvre dans ce domaine, car la majorité des projets n'auront pas cette dimension et seront portés par des communes ayant largement moins de sociétés sportives, mais dont la majorité des membres provient de la région. Des équipes sportives de Nyon ont démarré leur carrière avec des équipements moins importants, mais dont la nécessité n'était pas à démontrer. Il souhaite qu'on lui explique le fonctionnement de cette maison du sport car vouloir proposer une palette d'offres en matière de sport au simple quidam, à la jeunesse, aux entreprises, etc. tous les jours et toute l'année ne sera pas possible, sachant que nombre de créneaux horaires sont occupés par les sociétés locales qui ne pourront pas toutes se déployer sur ce site. De plus à la page 5 du préavis il est fait mention que l'accompagnement sera refacturé, de quoi parle-t-on ? Est-ce que c'est pour facturer des montants à chaque commune ou pour autre chose ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond que les 2 % sont pour les personnes ressources de la Région qui est facilitatrice pour les prêts auprès du Canton, le prêt LAG ou au Fonds du sport. Quant au fonctionnement du complexe sportif, la Région n'est pas porteur du projet, ce sont les porteurs du projet qui vont s'occuper de cela, il y a plusieurs salles dévolues à beaucoup de sport, des salles pour les manifestations, des salles pour des fêtes. La Région soutient mais ne s'occupe pas du fonctionnement. Concernant la politique du soutien aux infrastructures, un nouveau collaborateur a été engagé et Mme Valérie Jeanrenaud va s'occuper avec lui de la nouvelle politique sportive en 2024.

M. Alexandre Demetriades, Nyon, est le Municipal en charge des sports à la Ville de Nyon et porteur de ce préavis répond concernant la question du bois : il n'a pas la réponse actuellement, mais il y a une grande sensibilité à cette question : avoir du bois régional et tendre à ce que la transformation se fasse dans la région, mais ce n'est pas lui qui gère cet objet. Il peut répondre quant à la question sur l'exploitation, il y a eu tout un programme sur l'utilisation des locaux, c'est pour cela qu'on aboutit à une salle triple, une salle polyvalente, un dojo, des locaux administratifs. Quand le bâtiment est plein il y a beaucoup d'usages différents. Ce bâtiment se distingue dans le canton par sa dimension non scolaire. A l'heure actuelle dans les salles de sport à Nyon, la journée est réservée aux écoles pour les cours de gym. Le fait d'avoir un centre sportif dédié aux sports non scolaires offre un nombre d'heures très important pour les sociétés. A terme peut-être même du sport étude. La Ville de Nyon va travailler maintenant sur le concept d'exploitation, sport adapté, sport en entreprise, sport d'élite et aussi accueil de Fédération pour de la formation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 32-2023 DISREN est adopté par 113 oui, 3 non et 1 abstentions
--

11. Nomination de 4 délégués (un par sous-région) à la commission tourisme

Mme la Présidente rappelle que la commission tourisme est présidée par M. Stéphane Jayet, Responsable politique du tourisme, avec les membres exécutifs qui représentent les Communes qui disposent d'un bureau touristique. Il y avait M. Daniel Rosselat, Nyon, Mme Pascale Volenweider,

Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue et M. Thomas Marchand, Coppet, (qui n'est plus zone territoriale pour le tourisme). Il y a également des membres exécutifs issus des sous-régions nommées par les communes, soit 4 personnes M. Roberto Dotta, Terre Sainte, Mme Chantal Maurer, Mme Valérie Issumo et Mme Christel Burri. Nous avons également des représentants des milieux professionnels, soit M. Didier Miéville pour Nyon Tourisme, M. Michaël Garnier pour les milieux hôteliers, et M. Pierre-Alain Couvreur pour les milieux culturels.

Nous avons 4 personnes du Conseil intercommunal des sous-régions qui avaient été désignées par le Codir. Pour se mettre en conformité avec le postulat Costiou pour lequel une réponse avait été apportée par le Codir et approuvée par le Conseil intercommunal, il faut déléguer la compétence de cette nomination au Conseil intercommunal plutôt qu'au Codir et c'est pour cela que nous devons élire les personnes des sous-régions pour cette commission qui reste une commission consultative.

Dans cette commission nous avons M. Stéphane Borela Terre Sainte, M. Jacques Tschudin, Lac-Vignoble, Mme Sylvie Mueller de Jura-Lac et M. Francis Costiou d'Asse et Boiron.

Mme la Présidente demande à ces personnes si elles veulent se représenter ?

M. Francis Costiou et Mme Sylvie Mueller ne souhaitent pas continuer.

M. Jacques Tschudin souhaite rester.

Nous devons remplacer M. Séphane Borela qui ne fait plus partie du Conseil intercommunal.

Mme la Présidente demande si quelqu'un est intéressé pour Asse et Boiron, Terre Sainte et Jura-Lac ?

Pour Terre Sainte : M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis se présente. Il est élu.

Mme Monya Jaccard, Burtigny et M. François Vautier, Trélex sont candidats pour Jura-Lac. Ils se présentent à l'assemblée.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, est candidat pour Asse et Boiron, il est élu.

Mme la Présidente passe au vote pour les deux candidats Jura-Lac.

<p>M. François Vautier, Trélex, est nommé à la commission tourisme pour Jura-Lac par 79 voix contre 37 voix pour Mme Monya Jaccard et 1 blanc</p>
--

12. Réponse à l'interpellation de M. Claude Farine : une 3^{ème} voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ?

Le Conseil intercommunal va prendre acte de cette réponse, il n'y a pas de votation sur ce sujet.

Mme la Présidente donne la parole à M. Claude Farine, Nyon.

Ce dernier remercie le Comité de Direction pour sa réponse qui le satisfait. Il ne déposera pas une résolution, mais il demande qu'à l'occasion d'une séance du Conseil intercommunal, la question puisse être traitée.

13. Interpellation de Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, projet autoroutier national, projet autoroutier cantonal, quelle place pour la politique régionale ?

Mme la Présidente demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation ? C'est le cas.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, qui lit la conclusion de son interpellation mais retire certaines questions car son interpellation s'inscrit dans le prolongement de celle de M. Claude Farine, Nyon, et également sur le projet d'extension de la Route Blanche et non seulement sur le projet autoroutier, Concernant les questions sur le projet autoroutier, le Codir y a en grande partie répondu, s'agissant de son positionnement et de ses compétences et elle l'en remercie. Elle a pris note qu'il y aura une rencontre avec les Communes sur ce thème sur demande du Conseil intercommunal ou des communes, elle souhaite que le Codir la renseigne sur la forme que cette demande devra revêtir. Son interpellation pose des questions sur les effets collatéraux que cette extension aurait sur le réseau local et la compatibilité de ses projets d'extension avec la politique de Région de Nyon en matière de mobilité. Comme mentionné dans le préavis lié au fonds TP2, Région de Nyon est très engagée dans la mobilité. Elle demande que le Codir donne des réponses aux questions 4 à 8 de son interpellation, retirant les questions 1 à 3 auxquelles le Codir a déjà répondu.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond à la question 4 sur les jonctions autoroutières. Aujourd'hui on travaille sur la jonction autoroutière de Rolle, la Région est associée aux travaux avec le Canton et les communes concernées. La Région travaille aussi sur la jonction autoroutière de Gland, des travaux importants vont se faire qui font partie des dernières mesures du fonds TP1. La Région travaille également sur les travaux de la Route Blanche et rappelle que contrairement à ce qui a été avancé, on tient compte de la mobilité douce dans ces travaux, soit vélos, piétons et transports publics, avec un système de feux. Une mise à l'enquête pour cet objet sera faite début 2024.

Pour la seconde question de savoir si ce projet d'extension est compatible avec la mobilité douce prônée par la Région, la réponse est oui car une ligne médiane sera dédiée au bus sur la Route Blanche avec la prise en compte des piétons et des cyclistes.

Quant à la 3^{ème} question : la réponse est oui : Région de Nyon a été consulté par le Canton, il y a une collaboration. Des plans existent. S'il y a un financement DISREN le Conseil statuera. Le montant des travaux n'est pas encore connu à ce jour et il y aura une détermination à faire pour savoir ce qui est régional et ce qui ne l'est pas selon des modalités bien définies.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie le Codir de cette réponse et relève qu'elle est satisfaite que les transports publics et les cyclistes ne seront pas oubliés dans ce projet. Elle demande quelle est la forme pour que les communes puissent avoir une rencontre sur ce projet ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond que si une majorité de délégués souhaitent, il y aura une présentation, puis une discussion sur le projet de la 3^{ème} voie autoroutière par les porteurs de projets afin d'avoir des chiffres exacts et d'avoir une idée des effets collatéraux. La position majoritaire des communes sera validée par le Comité de Direction.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, est satisfaite de cette réponse orale et ne demande pas de réponse écrite.

14. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 34-2024 : Financement des études préparatoires au PA5 (Projet d'agglomération 5)

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, donne des explications sur ce préavis.

Sont nommés :

Mme Evelyne Vogel, Trélex – M. Steve Binggeli, Gland – M. Bernard Cintas, Founex –
Mme Cécile Rod, Rolle et M. Mario-Charles Pertusio, Eysins

Séance le 16.01.2024 à 18 h 30

Préavis 35-2024 : Crédit d'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Gland

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Philippe Mundler, Vich – M. Jean-Luc Richard, Crassier – M. Guy Humbert, Marchissy – M.
Ruppert Schildböck, Gland et Mme Florence Ursenbacher, Luins.

Séance le 18.01.2024 à 18 h 30

Préavis 36-2024 Stratégie de développement régional 2025-2029 :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Damien Richard, Longirod – M. Yvan Rueff, Crans – M. Fabrizio Nassisi, Tannay, Mme Marinella
Page, Bursins et Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle

Séance le 16.01.2024 à 19 h

15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Claude Farine, Nyon, quitte le Conseil communal de sa commune et par conséquent le Conseil intercommunal. Il tient à relever le plaisir qu'il a eu de participer à ce Conseil et remercie les délégués des communes de sa sous-région pour les séances enrichissantes. Il souhaite que le projet de construction d'une maison de la nature à la Givrine soit remis sur les rails et aussi que le Codir se saisisse du dossier du Nyon-Saint-Cergue au vu de l'urgence climatique. Il remercie le Comité de Direction et son Secrétaire général qui travaille à l'avenir de notre région et le Conseil intercommunal.

Madame la Présidente remercie à son tour Monsieur Claude Farine pour la forte implication qu'il a eu au sein de ce Conseil intercommunal.

M. Michel Girardet, Gland, pose deux questions : il a appris par les médias que la passerelle entre Nyon et Prangins serait réduite pour des questions de coûts, et demande si la participation de la Région sera réduite en proportion ? Sa seconde question porte sur le postulat qu'il a déposé il y a 2 ans sur une convention de soutien des pistes de ski de Saint-Cergue, soutenu par 111 voix : le Codir a mis CHF 30'000 au Budget, il demande si une convention va venir ? Le Codir avait promis cette convention pour 2023 si bien qu'il a retiré son postulat, mais à ce jour elle n'a pas été faite. Doit-il faire une motion ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond que pour la participation à la passerelle, celle de la Région sera en proportion des coûts.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, répond pour les pistes de ski de Saint-Cergue : le Codir ayant mis cet objet au Budget et n'a pas jugé nécessaire de faire une convention. S'il est besoin de formaliser ce soutien le Codir viendra avec une proposition.

M. François Vautier, Trélex, remercie le Codir pour les informations sur le dossier du Lapin Blanc.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, présente les meilleurs vœux de la part du Codir et des collaborateurs de Région de Nyon aux délégués du Conseil intercommunal.

Prochaines séances : 07.03.2024 à Crassier – 19.06.2024 : lieu à définir – 10.10.2024 : lieu à définir et 11.12.2024 à Nyon.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Dully pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 23 h 15

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 03.01.2024